



Lutte contre la fraude fiscale: L'Union européenne et la Principauté de Monaco ont paraphé un nouvel accord en matière de transparence fiscale

Bruxelles, le 22 février 2016

Aujourd'hui, l'Union européenne et Monaco ont paraphé un nouvel accord pour la transparence fiscale, qui constitue une nouvelle avancée majeure dans la lutte contre l'évasion fiscale.

L'accord prévoit que Monaco et les États membres de l'Union échangeront automatiquement dès 2018 les informations relatives aux comptes financiers de leurs résidents, qui seront collectées à compter du 1er janvier 2017. Il est prévu que la signature formelle du nouvel accord intervienne avant cette été, dès que le Conseil aura autorisé cette signature sur proposition de la Commission.

Cet accord concrétise la volonté politique de la Principauté d'évoluer vers une plus grande transparence fiscale.

Pierre **Moscovici**, Commissaire aux affaires économiques et financières, fiscalité et douanes, estime également que *"cet accord représente le début d'une nouvelle ère dans les relations entre Monaco et l'Union européenne. Nous avons le même objectif, qui est de lutter contre la fraude, au bénéfice des contribuables honnêtes. Cet accord concrétise notre objectif, de façon efficace et équitable."*

Jean **Castellini**, Conseiller de Gouvernement de Monaco pour les Finances et l'Economie, a indiqué que *"ce paraphe constitue un nouvel exemple de la politique menée par Monaco pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale internationale, dans le cadre de l'engagement pris de conclure des accords respectant, en matière d'échange de renseignements, les standards internationaux développés tant par l'Union Européenne que le Forum mondial de l'OCDE."*

Dans le cadre du nouvel accord, les États membres recevront les noms, adresses, numéros d'identification fiscale et dates de naissance de leurs résidents ayant des comptes à Monaco, ainsi que certaines autres informations financières, y compris le solde de ces comptes. La procédure prévue est conforme à la nouvelle norme mondiale de l'OCDE et du G20 pour l'échange automatique d'informations. L'intensification de l'échange d'informations permettra aux autorités fiscales de mieux poursuivre les fraudeurs, tout en étant dissuasif pour ceux tentés de dissimuler des revenus et des actifs à l'étranger. L'Union européenne a signé des accords similaires l'année dernière avec la Suisse ([IP/15/5043](#)), avec Saint-Marin ([IP/15/6275](#)), le Liechtenstein ([IP/15/5929](#)) et, en 2016, avec Andorre ([IP/16/288](#)).

Pour de plus amples informations:

Voir:

http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/personal_tax/savings_tax/revised_directive/index_fr.htm

IP/16/381

Personnes de contact pour la presse:

[Vanessa MOCK](#) (+32 2 295 61 94)

[Patrick McCullough](#) (+32 229 87183)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)